



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1960

LACOSTE IMMOBILIER

10 Avenue de de Toulouse – 31150 BRUGUIERES

Mail : lacosteimmobilier@cegetel.net

Tél : 05 61 82 46 47

HONORAIRES DE VENTE

BAREME D'HONORAIRES AU 1^{ER} NOVEMBRE 2017

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION	
De 0 à 150 000 €	8%TTC avec minimum de 5000 € TTC
De 151 000 € à 350 000 €	5 % TTC
De 351 000 € à 450 000 €	4.5 %TTC
De 451 000 € à 600 000 €	4 % TTC
Plus de 600 000 €	3.5%TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier.

HONORAIRES D'AVIS DE VALEUR SIMPLE

150 € TTC d'honoraires

Représentant légal : Catherine LACOSTE

Carte professionnelle n° CPI 3101 2019 000 042 425 délivrée par la CCI de TOULOUSE

Intitulée " Transaction sur immeuble et fonds de commerce".

Immatriculation au R.C.S de Toulouse : 852 068 378.

Responsabilité Civile Professionnelle Sérénis Assurances, 34 rue du Wacken 67906 STRASBOURG CEDEX 9

Lacoste Immobilier ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission – Absence de garantie financière.



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1960

LACOSTE IMMOBILIER

10 Avenue de de Toulouse – 31150 BRUGUIERES

Mail : lacosteimmobilier@cegetel.net

Tél : 05 61 82 46 47

HONORAIRES DE LOCATION

y compris LOCATIONS MEUBLEES A USAGE DE RESIDENCE PRINCIPALE (de plus d'un an ou 9 mois pour les étudiants) :

Honoraires Propriétaire	8% TTC Du loyer annuel hors charges	<ul style="list-style-type: none">- Entremise et négociation : 1%- Visite, dossier, rédaction de bail : 5%- Etat des lieux : 2%
Honoraires Locataire	7% TTC Du loyer annuel Hors charges	<ul style="list-style-type: none">- Visite, dossier, rédaction de bail : 5%- Etat des lieux : 2%

Le montant des honoraires incluant les prestations ci-dessus suivant option retenue par le mandant, est inférieur ou égal au plafond défini par le décret n°2014-890 du 01/08/2014.

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

PARKING ET GARAGE	BAIL COMMERCIAL
20% TTC du loyer annuel hors charges Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	20% TTC du loyer annuel hors charges Honoraires à la charge exclusive du locataire

Pour les mandats signés à compter du 1^{er} novembre 2017 et s'entendent Toutes Taxes Comprises

Représentant légal : Catherine LACOSTE

Carte professionnelle n° CPI 3101 2019 000 042 425 délivrée par la CCI de TOULOUSE

Intitulée " Transaction sur immeuble et fonds de commerce".

Immatriculation au R.C.S de Toulouse : 852 068 378.

Responsabilité Civile Professionnelle Sérénis Assurances, 34 rue du Wacken 67906 STRASBOURG CEDEX 9

Lacoste Immobilier ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission – Absence de garantie financière.